



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 049 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 26 février 2015

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 26 février 2015

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour tout le monde.

Nous sommes ici pour poursuivre notre étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne. Cette étude a commencé dans le cadre du suivi d'un rapport déposé par ce comité en juin 2008. Nous avons consacré un certain nombre de réunions à travailler avec l'industrie, avons entendu un nombre considérable de témoins, pour en arriver à définir ce que l'industrie estimait être un plan logique qu'elle pourrait utiliser pour aller de l'avant. Nous nous sommes ici aujourd'hui pour évaluer les résultats de ce plan, examiner où en est l'industrie et, finalement, nous pencher sur ses perspectives d'avenir.

Je termine cette brève introduction en disant que je suis ravi que nos quatre témoins sont avec nous dans cette salle aujourd'hui, ce qui est rare de nos jours. La tendance est plutôt à la vidéoconférence, donc, merci à tous pour votre présence aujourd'hui.

Nous accueillons Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtones, et Luke de Marsh, coordonnateur de recherche, tous deux de l'Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc., Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction du Bureau du bois de sciage des Maritimes, James D. Irving, coprésident-directeur général de J.D. Irving, Limitée et William Martin, président de Medway Community Forest Co-op.

Je vois que Blake Brunson, de J.D. Irving, Limitée, est également présent à la table.

Bienvenue à tous et merci d'être ici.

Nous allons d'abord entendre les exposés de sept minutes de chaque groupe, puis nous passerons aux questions et observations des membres du comité.

Nous suivrons l'ordre dans lequel votre nom est inscrit dans l'ordre du jour, en commençant par l'Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc. représentée par Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtones. Vous pouvez partager votre temps, pourvu que vous ne dépassiez pas les sept minutes.

Veuillez commencer votre exposé. Et encore une fois, merci de votre présence.

Mme Cecelia Brooks (directrice de la recherche, Connaissances autochtone, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.): Merci.

L'assemblée aimerait d'abord donner suite aux thèmes directeurs établis par le comité aux fins de cette étude sur le renouveau du secteur forestier du Canada. Cependant, nous sommes préoccupés de constater que les limites de temps imposées à la présentation des exposés diminuent notre capacité d'aborder tous les thèmes proposés par ce comité. De plus, nous insistons sur le fait que toute politique ou loi gouvernementale découlant des travaux du comité sur la foresterie doit être conforme aux obligations juridiques de la

Couronne en matière de consultation et d'accommodement des Premières Nations. C'est aussi à la Couronne que revient le fardeau de la justification qui lui est imposé en raison du fait que les Premières Nations des Mi'kmaq et des Malécites, ou Wolastoqiyik, jouissent d'un certain nombre de droits confirmés par les tribunaux.

En ce qui concerne le premier thème directeur, la diversification du secteur et du marché, le comité se dit particulièrement intéressé à en apprendre davantage sur le renouvellement de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis. L'assemblée considère que cet accord a été élaboré sans la participation des Premières Nations et qu'il est un bon exemple du manquement de la Couronne à consulter les peuples autochtones et à prévoir des accommodements pour leurs droits et leurs intérêts. Si cet accord est renouvelé, les Premières Nations devront participer directement à ce processus, et cela, dès le début des travaux.

Partout au Canada, l'industrie forestière se voit souvent accorder par la Couronne des subventions de tout genre, qui contreviennent au droit international et sont inconstitutionnelles. Certaines sont en lien avec les droits. Dans de nombreuses provinces, les lois, les politiques et les pratiques forestières bafouent illégalement les droits ancestraux et les droits issus de traités. C'est exactement ce qu'ont clairement démontré la toute récente publication, en 2014, de la stratégie forestière du Nouveau-Brunswick élaborée par le gouvernement Alward et la signature subséquente de protocoles d'entente avec les forestières. Ces actions ont été menées sans consultation ni accommodement, et n'ont pas été justifiées comme la loi l'exige. Nous constatons également que les lois et les politiques fédérales sur les questions forestières et sur l'industrie sont pareillement déficientes.

Il y a aussi les subventions environnementales. Malgré les améliorations apportées par certaines provinces, il demeure vrai qu'en bien des endroits, les pratiques forestières portent préjudice à la faune, à la flore, à l'habitat, à la biodiversité et à la santé humaine.

Le dernier type de subvention dont je parlerai est la subvention financière. L'assemblée craint que les protocoles d'entente en matière d'aménagement forestier susmentionnés ainsi que tout accord qui en résulte soient interprétés comme une source d'avantages financiers pour l'industrie, ce qui pourrait être contraire aux objectifs de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis.

En ce qui a trait au thème du développement économique régional, le comité dit qu'il souhaite entendre le point de vue des organisations autochtones sur les répercussions des produits forestiers sur les peuples et les économies du Canada atlantique. Les Premières Nations membres de l'assemblée très intéressées à participer pleinement au développement d'une industrie forestière durable.

Avant de présenter notre point de vue sur la durabilité, j'aimerais aborder brièvement les problèmes d'accès à l'industrie forestière que rencontrent les Premières Nations. Gardez à l'esprit que sur les dix codes postaux désignant les régions les plus démunies au Canada, six correspondent en fait aux Premières Nations du Nouveau-Brunswick. L'exclusion historique de Premières Nations d'une économie forestière viable a contribué à une cette pauvreté. Les tentatives récentes de régler ce problème d'exclusion n'ont eu que de très minces résultats. Des changements radicaux s'imposent.

Il existe bien des raisons qui expliquent l'exclusion historique et ininterrompue des Premières Nations d'une participation significative à l'industrie forestière et à la fabrication de produits forestiers. Il est malheureux de constater que le racisme systémique, et même direct, qui, essentiellement, exclut de nombreux membres des Premières Nations, fait partie de ces raisons. Certains conflits et malentendus liés aux valeurs culturelles paralysent l'inclusion. En outre, plus d'un siècle de politiques fédérales et provinciales assimilatrices constitue une autre grande raison de l'absence de participation à l'industrie.

Ces problèmes sont exacerbés dans la région de l'Atlantique, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick où les peuples autochtones ne bénéficient pas du même accès à l'emploi, à la formation et aux programmes du secteur forestier que ceux d'autres régions du Canada comme la Colombie-Britannique.

Pendant de nombreuses décennies, l'industrie proprement dite a reçu toutes sortes de subventions gouvernementales, de sorte qu'elle est devenue entièrement dépendante des citoyens canadiens à qui on demande non seulement d'assumer le fardeau de ces sommes que le gouvernement verse à l'industrie aux fins de la création d'usines, d'infrastructures et autres, sans compter les coûts opérationnels associés à la fabrication des produits forestiers, on leur demande aussi de régler la facture des coûts liés aux fluctuations du marché, aux fermetures d'usines et aux dommages causés à l'environnement.

• (1540)

Parallèlement, les programmes gouvernementaux, notamment les programmes fédéraux susceptibles d'aider les peuples autochtones à participer à l'industrie, sont soit inexistantes (le Programme forestier des Premières Nations a été supprimé) ou insuffisamment financés, non coordonnés et difficiles d'accès.

En 2013, l'assemblée a réalisé une analyse documentaire. Nous remettrons un exemplaire de ce document au comité. L'une des principales constatations de cette étude était la nécessité d'élargir la perception de l'industrie forestière et de l'enseignement en foresterie au-delà de l'extraction de bois d'oeuvre et des activités connexes. Les valeurs culturelles des Premières Nations n'appuient pas toujours ces activités. L'encadrement pédagogique et la formation devaient plutôt se tourner vers des industries de produits forestiers autres que le bois d'oeuvre.

Les ententes sur les droits de récolte des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, qui ont été conclues en 2002 et qui leur attribuent environ 5 % de la coupe annuelle permise, ne favorisent pas leur réelle inclusion dans l'industrie forestière, pas plus qu'elles ne leur permettent de pratiquer les activités forestières qu'elles croient être écologiquement durables. Cette inclusion insuffisante entraîne une foule de conséquences néfastes y compris la piètre croissance économique des Premières Nations et, en fait, le ralentissement des économies provinciales et fédérale. La pauvreté représente un coût inutile et exorbitant pour tous.

Le dernier thème directeur est celui de l'innovation stratégique. Le comité se dit particulièrement intéressé par les initiatives qui correspondent à certains sous-thèmes, comme celles qui portent

sur le développement de la bioéconomie du Canada, le maintien de la santé et de la durabilité future des forêts canadiennes et sur l'optimisation des ressources forestières.

Pour vous donner un bref aperçu de notre vision de la durabilité, je dirai que pour nous, tout développement de ressource naturelle doit être durable. Les ressources naturelles font partie intégrante des terres et des cours d'eau ancestraux des peuples Mi'kmaq et Malécites, ou Wolastoqiyik, du Nouveau-Brunswick. Ces ressources appartiennent à la Terre mère. Nous pouvons les utiliser, mais nous en sommes aussi les gardiens. Les ressources naturelles n'existent pas uniquement pour combler nos besoins. Elles doivent plutôt être gérées soigneusement, de façon à ce qu'elles puissent nous offrir des avantages tout en assurant les droits et les besoins des générations à venir. Cette vision des choses nécessite un véritable développement durable.

Le développement durable s'articule autour de quatre piliers: la durabilité de l'environnement, la durabilité sociale, la durabilité culturelle et la durabilité économique. Chaque pilier soutient les autres. Ils doivent être maintenus en équilibre. Les peuples Mi'kmaq et Malécites croient résolument à l'importance culturelle, spirituelle et sociale des terres, des cours d'eau et des ressources naturelles. Nos dix grands objectifs sont définis dans notre déclaration de 2010 sur la politique pour la forêt de Wabanaki (2010 Statement on Policy for the Wabanaki Forest). Nous croyons que ces objectifs amélioreront l'industrie forestière. Nous remettrons un exemplaire de ce document au comité.

Nous aimerions aussi présenter des solutions. À ce titre, nous proposons de créer des partenariats pour élaborer et mettre en oeuvre, à l'intention des membres des Premières Nations, des programmes d'enseignement et de formation sur tous les aspects de la foresterie et sur notre relation avec la forêt de Wabanaki. Ce projet comprendrait des études universitaires, techniques et professionnelles de tout genre. De telles initiatives d'éducation et de formation doivent s'harmoniser aux valeurs des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik et offrir à nos peuples des perspectives de carrière intéressantes, à tous les échelons de la gestion et de l'aménagement des forêts. L'éducation et la formation doivent refléter notre culture et nos droits. Cet objectif constitue également les toutes premières étapes d'un dialogue qui, espérons-le, ouvrira la voie à des changements importants.

Pour conclure, l'assemblée remercie le comité de lui avoir donné l'occasion de comparaître devant lui et de lui présenter son exposé. Nous vous demandons de tenir compte du fait que la forêt est le gestionnaire environnemental du Créateur. Elle fournit un habitat à de nombreuses espèces. Elle abrite en elle des êtres animés et inanimés. Elle purifie et protège l'air et les cours d'eau pour nous.

L'assemblée et les peuples Mi'kmaq et Malécites ne s'opposent pas au développement des ressources forestières; cependant, ce développement doit être guidé par un réel souci de durabilité et se faire dans le respect de nos relations et de nos droits scellés par traité. Nous devons donc participer pleinement à ce développement ainsi qu'à la rédaction et à la mise en oeuvre des lois et des politiques qui le concernent.

Nous souhaitons vivement mettre en place de nouveaux moyens qui permettent de développer les ressources naturelles de façon plus respectueuse de l'environnement. Ce principe s'applique tant au bois d'oeuvre qu'aux ressources forestières non ligneuses. Nous tenons beaucoup à travailler en collaboration avec d'autres peuples autochtones et avec le grand public, la Couronne et les intervenants, dont l'industrie forestière. Nous sommes impatients de réaliser des changements substantiels et positifs et de prendre les mesures nécessaires pour laisser des terres forestières saines et productives en héritage aux générations futures.

Merci.

● (1545)

Le président: Merci pour cet exposé, madame Brooks.

Nous allons passer la parole à Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction du Bureau du bois de sciage des Maritimes.

Allez-y s'il vous plaît, vous avez un maximum de sept minutes.

Mme Diana Blenkhorn (présidente et chef de la direction, Bureau du bois de sciage des Maritimes): Merci beaucoup.

Tout d'abord, je vous remercie, vous et les membres du comité, de m'avoir invitée à comparaître devant vous au nom du Bureau du bois de sciage des Maritimes.

Le BBSM a été fondé en 1938. Depuis plus de 75 ans, il aide ses membres, qui se situent dans toutes les régions des provinces de l'Atlantique, à répondre à leurs besoins en matière d'accès aux marchés. Nous sommes convaincus que la région de l'Atlantique est très spéciale par rapport aux autres régions du Canada pour plusieurs raisons, mais elle l'est tout particulièrement parce que les provinces sont membres du BBSM et que nous menons la plupart de nos activités en partenariat. Grâce à l'adhésion des provinces, un grand nombre de producteurs de la région de l'Atlantique ont accès aux services du Bureau du bois de sciage des Maritimes.

Comme le BBSM représente principalement les producteurs de bois d'oeuvre résineux, je vous présenterai surtout le point de vue de ce secteur dans mon allocution. Je ferai parfois référence à tout le secteur des produits forestiers de la région de l'Atlantique, mais je me concentrerai surtout sur les producteurs de bois d'oeuvre.

Je vais aussi me pencher directement sur deux des trois thèmes directeurs de votre étude: la diversification du secteur et du marché et le développement économique régional.

Le Bureau du bois de sciage des Maritimes et les gouvernements des provinces de l'Atlantique appuient votre troisième thème directeur, mais il est plus à propos que les entreprises et les associations forestières des provinces présentent elles-mêmes leurs projets.

Je commencerai par quelques observations sur le développement économique régional. Je crois que vous avez tous reçu deux diapositives plus tôt aujourd'hui. La première présente un diagramme à barres produit par l'Association des produits forestiers du Canada. Il illustre dans quelle mesure la région de l'Atlantique dépend du secteur forestier. Le Nouveau-Brunswick est bon second derrière la Colombie-Britannique quant à la contribution du secteur au PIB de la province; cette contribution est de 3,5 % en Colombie-Britannique et elle est de 2,3 % au Nouveau-Brunswick. La contribution du secteur au PIB provincial de la Nouvelle-Écosse n'est inférieure que de deux dixièmes de pour cent à celle de l'Alberta, et elle est identique à celle du secteur forestier de l'Ontario.

Je vais vous donner un peu de contexte. Selon les données de Statistique Canada, la population de la Colombie-Britannique

dépasse celle du Nouveau-Brunswick de 83,7 %. Celle de l'Alberta dépasse celle de la Nouvelle-Écosse de 77,1 %, et celle de l'Ontario la dépasse de 93 %. Je souligne ces faits parce qu'il est crucial que nos élus comprennent que nous ne cherchons pas à déterminer quelle province est la plus importante, mais à démontrer que la santé du secteur des produits forestiers est essentielle à la santé économique du Canada et de ses régions.

Le secteur des produits forestiers contribue beaucoup à l'économie de la région de l'Atlantique. Il est l'un des plus grands employeurs dans le domaine de la technologie au Canada, et c'est bien le cas dans la région de l'Atlantique. Il est aussi l'un des plus grands employeurs de tout le Canada, offrant plus de 600 000 emplois partout au pays. Il est crucial que je lise pour la transcription certains faits sur l'emploi dans l'industrie des produits forestiers dans les provinces de l'Atlantique.

RNCan indique qu'en 2012, le secteur employait environ 27 000 personnes directement et indirectement, et en voici la répartition. Au Nouveau-Brunswick, on comptait 11 900 emplois directs et 4 165 emplois indirects. En Nouvelle-Écosse, 5 400 emplois directs et 1 890 emplois indirects. À Terre-Neuve-et-Labrador, on comptait 1 900 emplois directs et 665 emplois indirects et à l'Île-du-Prince-Édouard, six cents emplois directs et 210 indirects, pour un total de 26 730 emplois.

Il est généralement reconnu que plus de 70 % de ces emplois se situent dans des régions rurales et qu'ils soutiennent 3,1 emplois de plus dans les stations-services, les banques, les restaurants, etc. de ces localités. Si l'on part du principe qu'entre 2006 et 2009, le secteur forestier a perdu 85 400 emplois et que la région de l'Atlantique compte environ 4,5 % de toute la main-d'oeuvre du Canada, alors le secteur forestier de la région de l'Atlantique comptait 3 800 employés directs de moins en 2014 qu'en 2006. Il en est découlé un manque de travailleurs qualifiés et d'ouvriers forestiers.

● (1550)

Ce déficit de main-d'oeuvre constitue le plus grand obstacle à la prospérité future du secteur forestier dans les provinces de l'Atlantique. Vous verrez sur la carte que nous vous avons distribuée l'ampleur des répercussions qu'ont eues les conditions du marché sur le secteur du sciage dans la région. Cette carte présente le nombre de scieries actives dans la région en 2006, en 2009 et en 2012. En 2003, le BBSM comptait 140 scieries membres. Pendant la crise du marché des États-Unis. En 2006, notre nombre de scieries membres est tombé à 52. Certains comtés de la région ont perdu toute leur population de scieries, avec les employés qui y travaillaient.

La production dans la région a vu une reprise de 47 % de 2009 à 2014, bien que le nombre de centres de production se soit stabilisé à environ 62. Bien que la production puisse augmenter légèrement, si l'on dispose du bois nécessaire, nous ne pensons pas que cela entraînerait une augmentation du nombre de scieries. Pour une pleine reprise des niveaux de production de 2006 et pour réaliser les conditions prévues pour la région dans l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux de 2006 à 2015, il faudrait que les producteurs de bois d'oeuvre résineux puissent soutenir la concurrence des producteurs de la région et de ceux de produits similaires en Amérique du Nord.

Cela nous amène au deuxième thème dont vous m'avez demandé de traiter aujourd'hui, soit la diversification du secteur et du marché. Le désavantage de dépendre d'un marché unique s'est manifesté lors des répercussions qu'ont subies les producteurs de la région de l'Atlantique, et l'économie en général, d'abord en 1993 quand nous avons perdu le marché américain à cause des obstacles phytosanitaires au commerce, puis en 2006 quand le marché américain s'est effondré à cause de plusieurs facteurs économiques, mais directement à cause de la perte des mises en chantier due à la crise des subprimes et à la vigueur qu'avait le dollar canadien à cette époque.

La carte que j'ai mentionnée plus tôt présente les répercussions que l'effondrement du marché américain a entraînées sur les scieries de la région de l'Atlantique. En 2004, les provinces de l'Atlantique ont expédié aux États-Unis un volume record de 1 836 837 000 pieds mesure de planche. Cela représentait 80,3 % de la production totale. En 2009, ce volume a chuté à environ 700 millions de pieds mesure de planche, soit une diminution de 1,1 milliard de pieds mesure de planche ou de 62 %. Aujourd'hui, nous expédions aux États-Unis environ 72 % de notre production totale, qui s'élève maintenant à 1,5 milliard de PMP.

Reconnaissant le besoin de diversifier les marchés pour se protéger des forces d'un marché unique, la région s'est efforcée d'accroître la consommation des produits de bois locaux au Canada. Sous l'impulsion de l'industrie et avec le soutien des fonds supplémentaires des gouvernements fédéral et provinciaux, le projet WoodWORKS! Atlantique vise à accroître l'utilisation du bois dans la construction de structures non résidentielles par l'augmentation de la hauteur permise des immeubles en bois, de quatre à six étages. Je remarque dans l'information fournie que vous espériez que nous parlerions d'immeubles de dix étages, mais il faut d'abord que nous obtenions l'autorisation en vertu des codes pour construire six étages, et ensuite nous chercherons à en obtenir dix. Nous avons aussi investi dans des études sur les débouchés d'exportation qu'offrent les marchés non traditionnels puisque notre région est bien placée géographiquement pour répondre à la demande et pour soutenir la concurrence.

Le projet WoodWORKS! Atlantique complète cette initiative lancée dans tout le Canada par le Conseil canadien du bois. Il a des bureaux en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et maintenant dans la région de l'Atlantique. Ce projet cible les architectes, les ingénieurs et les décideurs pour qu'on le fasse, là où il est possible d'utiliser du bois tout en respectant les limites prévues dans le Code du bâtiment du Canada et d'appliquer des solutions de rechange.

Depuis le lancement de ce projet en 2011, nous visons à accroître la consommation intérieure du 2 % de la production totale. Nous n'avons pas seulement atteint cette cible, nous l'avons dépassée. Il est important que toute augmentation de l'utilisation du bois dans la région de l'Atlantique avantage les producteurs de la région. Ce projet vient d'entrer dans sa cinquième année, et il est déjà commencé à rapporter un peu.

Enfin, on nous a demandé de présenter des observations sur le renouvellement de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le Canada et les États-Unis. Au début de mon allocution, j'ai indiqué que la région de l'Atlantique diffère de façon très particulière des autres régions du Canada sur plusieurs aspects.

• (1555)

Au Canada, 93 % du bois appartient principalement aux gouvernements provinciaux, qui déterminent les volumes de bois sur pied en appliquant diverses formules administratives. La région

de l'Atlantique diffère du reste du Canada par cette question de propriété du bois, à cause de laquelle notre région a été traitée différemment lors de tous les différends, de toutes les négociations et de tous les litiges commerciaux survenus depuis 1986 jusqu'à l'accord actuellement en vigueur, soit depuis 29 ans. Les données actuelles indiquent que dans les provinces maritimes, environ 67 % de toute la production de bois d'oeuvre résineux provient de terres privées.

Depuis 1987, la région de l'Atlantique a échappé à toutes les mesures commerciales de correction imposées au reste du Canada dans des règlements des différends ou lors des négociations continuelles de cette guerre du bois d'oeuvre. Comme je le disais, ceci est dû en grande partie aux circonstances exceptionnelles que crée la propriété des terres forestières dans la région.

Si l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux expire le 12 octobre et qu'il s'ensuit un litige ou que l'on négocie un autre règlement, le Bureau du bois de sciage des Maritimes a déclaré son intention de faire exclure les provinces de l'Atlantique du commerce administré, c'est-à-dire de toute mesure imposée à la suite d'une entente ou d'un litige imposant des contingents, des taxes et des redevances, tout en protégeant la position concurrentielle de l'industrie du bois d'oeuvre résineux de la région de l'Atlantique. Dû aux volumes élevés de matériaux bruts récoltés sur des terres privées pour la production de bois d'oeuvre résineux, les coûts du bois sont plus élevés dans les provinces de l'Atlantique que partout ailleurs au pays. Notre capacité à soutenir la concurrence et à contribuer à la prospérité économique de la région pose l'un des plus grands défis au renouveau du secteur forestier de notre région.

Malgré les nombreuses difficultés auxquelles il fait face depuis une dizaine d'années, le secteur forestier de la région de l'Atlantique a démontré qu'il n'est pas un secteur en déclin. Nous avons affronté de nombreux défis, et après avoir subi de grandes rationalisations industrielles, notre secteur s'est retrouvé en plein essor. Il nous reste beaucoup à faire, surtout dans le domaine de la concurrence et de la diversification du marché.

Permettez-moi cependant de conclure en citant Winston Churchill: « Il n'y a aucun mal à changer d'avis. Pourvu que ce soit dans le bon sens ».

Merci de m'avoir invitée à comparaître devant ce comité.

Le président: Merci beaucoup madame Bienhorn d'avoir présenté cet exposé.

Nous allons maintenant passer à la société J.D. Irving, Limitée et à James D. Irving, co-président-directeur général.

Monsieur Brunson, vous pouvez aussi participer à la présentation de cet exposé.

Allez-y s'il vous plaît, monsieur Irving, vous avez un maximum de sept minutes.

M. James D. Irving (co-président-directeur général, J.D. Irving, Limitée): Monsieur le président et membres du comité, bonjour. Nous sommes heureux de participer à cette discussion d'experts au nom de la société J.D. Irving, Limitée.

Je suis ici avec M. Blake Brunson, notre chef forestier. Il est venu cet après-midi pour m'aider à répondre aux questions concernant le domaine de la foresterie qui seront peut-être un peu trop difficiles pour moi.

Avant d'essayer de répondre à vos questions, que nous avons reçues avec votre demande de témoigner, je vais vous présenter un peu de contexte sur la société J.D. Irving, Limitée. Nous menons différentes activités, mais l'exploitation des produits de la forêt fait partie de nos activités commerciales importantes. Nous menons cette exploitation depuis longtemps, depuis 1982, surtout dans les provinces maritimes. Cependant dans l'arène mondiale notre entreprise est très petite, mais de nos jours nous devons vivre et mener nos affaires dans l'arène mondiale.

Pour vous donner un peu de contexte, nous employons directement et indirectement environ 7 500 personnes dans toute la province du Nouveau-Brunswick. Les revenus de ces emplois directs et indirects s'élèvent à environ 464 millions de dollars. Au Nouveau-Brunswick, nous payons des salaires qui dépassent la moyenne provinciale de 73 %. En Nouvelle-Écosse nous employons directement et indirectement 362 personnes, soit un revenu direct et indirect total d'environ 19 millions de dollars. En Ontario, nous employons 340 équivalents temps plein dont le total des salaires s'élève à environ 34 millions. Ces chiffres datent de 2013.

En ce qui concerne les fournisseurs — parce que je pense que c'est important — au Nouveau-Brunswick nous en comptons environ 1 700 dans 250 collectivités, et nos achats s'élèvent chaque année à environ 425 millions de dollars. La plupart d'entre eux, soit 80 %, sont de petites entreprises de moins de 20 employés. En Nouvelle-Écosse, nous achetons pour 20 millions de dollars de nos fournisseurs. Je vous dis cela juste pour vous donner un peu de contexte.

En 2014, nous avons fait l'annonce la plus extraordinaire de tout le secteur forestier au Canada depuis 1993: nous allons accroître nos capitaux de 513 millions de dollars et moderniser plusieurs de nos installations. La Banque Royale du Canada, le Conference Board du Canada et le Conseil économique des provinces de l'Atlantique ont observé que ces initiatives avaient eu des répercussions très positives sur les prévisions économiques du PIB de la province du Nouveau-Brunswick pour 2015.

Avant de vous présenter nos opinions sur les occasions et sur les recommandations que vous nous avez demandées, je vais répondre à votre question sur ce que pense la société J.D. Irving de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux. Comme l'a dit Diana, nous appuyons l'exclusion des provinces maritimes, mais nous n'appuyons pas l'accord dans sa forme actuelle. Nos concurrents canadiens ne paient pas de redevances, et comme l'a dit Diana, dans les provinces maritimes nous faisons face aux taux de bois sur pied les plus élevés, soit 40 % de plus que dans les autres provinces. C'est une pénalité considérable; ces taux de bois sur pied, ou ces redevances si vous voulez, constituent du 40 % au 45 % de la valeur du bois.

Mais nous voyons aussi des occasions. Comme l'a dit Diana, on a observé depuis 2006 une diminution de 45 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. C'est énorme. Alors que le Canada expédiait près de 19,5 milliards de pieds de planche aux États-Unis, aujourd'hui en 2014, nous n'expédions plus que 10,8 milliards de pieds de planche. On pourrait peut-être trouver maintenant une solution différente.

Selon nous, le gouvernement fédéral devrait réagir dans ce dossier d'une manière proactive au lieu de se perdre dans des litiges. Le Canada a beaucoup d'expérience dans ce domaine, tout comme les acteurs de l'industrie et les représentants des associations. On a consacré et gaspillé beaucoup d'argent, de temps et d'énergie en litiges. On finit par négocier un règlement, je suppose. Nous devrions essayer d'éviter dans la mesure du possible de nous engager

dans un procès long et coûteux et négocier avec les États-Unis un règlement acceptable. Nous voudrions voir le gouvernement fédéral s'engager activement dans cette voie. Il faudra faire preuve de bon leadership pour y parvenir.

En ce qui concerne le renforcement de notre position à l'avenir — je vais m'efforcer de répondre à certaines des questions que vous nous avez remises au sujet de la contribution qu'apportera à l'avenir le secteur des produits forestiers ici au Canada — une des contributions sera la valeur ajoutée. Il faut que nous ajoutions de la valeur à nos produits. Ce n'est pas un secret. Il faut que nous ajoutions de la valeur à notre bois. Nous avons les terres forestières les plus étendues au monde après la Russie — je suppose que nous nous trouvons au deuxième rang — alors nous avons une excellente ressource, mais il faut que nous ajoutions de la valeur aux produits de nos arbres.

•(1600)

Dans notre exploitation, nous allons de l'arbre directement aux étagères de la consommation. Regardez cette boîte de mouchoirs Royale. Elle est fabriquée au Nouveau-Brunswick et dans notre fabrique de Toronto, mais en fait elle vient entièrement des arbres du Nouveau-Brunswick, bois d'oeuvre et bois dur. L'emballage de cette boîte pour son expédition et la palette sur laquelle elle arrive au marché sont fabriqués à partir de grumes qui passent par des scieries qui produisent des copeaux envoyés à l'usine de pâte où on les transforme en énormes rouleaux de papier de mouchoir, et ensuite il y a tous les emplois connexes. C'est une merveilleuse réalisation canadienne. Elle nous permet de soutenir la concurrence si nous voulons bien nous lancer dans le marché et investir.

Comme je le disais, la fabrication de cette boîte présente environ 35 fois la valeur du bois brut dont elle est fabriquée. Si nous chargeons ces grumes sur un camion pour les expédier aux États-Unis comme ils le font dans certaines régions du nord-ouest, côté Pacifique... Nous avons créé beaucoup plus d'emplois et de valeur. Comme je vous l'ai dit, notre exploitation forestière crée plus de 7 300 emplois directs et indirects.

Prenons par exemple le lait. Je vous dis ça de mémoire, et je serai un peu vague, mais nous avons fait la comparaison. Prenons le lait à la ferme. Il prend à peu près trois fois plus de valeur entre la ferme et les étals de l'épicerie. Les pommes de terre transformées en frites prennent six à sept fois plus de valeur quand on les vend au détail. Vous avez ici une comparaison relative entre la valeur d'un matériau brut et celle du produit fini et les avantages qu'il nous rapporte.

Il y a aussi l'intégration des collectivités et de la fabrication. Ce que nous faisons touche un grand nombre d'entreprises différentes. C'est aussi une valeur ajoutée.

La formation et l'éducation sont aussi cruciales. Selon nous, l'industrie devrait se charger principalement de la formation en recevant un certain soutien. Notre entreprise forestière dépense environ cinq millions de dollars par année de son propre argent pour la formation et l'éducation sur l'exploitation forestière. Pour nous, cette activité est cruciale. Je vous présenterai une recommandation à ce propos à la fin de mon allocution.

En ce qui concerne le respect de l'environnement, nous sommes obligés de bien faire les choses. Il n'y a pas d'autre solution. Nos clients nous tiennent responsables, nos employés nous tiennent responsables, les collectivités nous tiennent responsables, et nous-mêmes nous tenons responsables. Nous avons la certification de tiers. Nos effectifs comprennent environ 150 professionnels en aménagement des forêts.

Nous avons aussi établi des partenariats. Par exemple pour la protection des cours d'eau et des habitats. Ce sont des priorités pour nous, mais il ne suffit pas de le faire et d'en parler. Nous travaillons en partenariat avec la Fédération du saumon Atlantique, avec la Miramichi Salmon Association, avec le Canadian Rivers Institute et avec Canards Illimités, et avec beaucoup d'autres organismes. Nos partenariats visent à faire les choses d'une meilleure manière; ce sont des partenariats actifs.

Nous menons des programmes de conservation volontaire pour lesquels nous avons reçu des prix d'excellence et qui visent 1 155 sites exceptionnels sur nos terres forestières. Nous menons ces programmes très activement. Nous travaillons aussi activement en partenariat avec Conservation de la nature Canada dans des sites d'arbres réservés et dans des sites uniques.

Nous consacrons chaque année environ 20 millions de dollars de nos propres fonds dans des activités de sylviculture — plantation forestière, coupes d'éclaircie, aménagement du bois — parce qu'il s'agit d'une ressource durable que nous devons ménager. Il faut joindre le geste à la parole. Nous plantons environ 50 millions d'arbres chaque année sur nos terres — notre argent, nos arbres, sur nos propres terres — pour que le travail soit bien fait. Nous faisons de l'excellent travail.

Nous avons un comité consultatif de scientifiques bénévoles. Nous l'avons créé en 1998. Il s'agit d'universitaires de haut niveau et de doyens venant de plusieurs universités des provinces maritimes et de l'université du Maine. Ils viennent chaque été accompagnés de quelques étudiants de deuxième cycle pour inspecter soigneusement notre aménagement forestier. Nous pratiquons un aménagement intensif sur nos terres forestières — mais nous devons le faire tout en respectant l'environnement. Ils viennent pour inspecter consciencieusement nos activités sur le terrain. Beaucoup d'informations nous concernant ont été publiées dans des revues scientifiques contrôlées, et nous en sommes fiers, mais nous devons agir de façon proactive et pousser le progrès sans craindre les critiques. Nous devons regarder la réalité bien en face et recueillir des renseignements bien réels.

En ce qui concerne le changement climatique, il y a deux ou trois ans nous avons engagé un scientifique indépendant de l'Université du Nouveau-Brunswick qui a établi l'empreinte carbone de notre chaîne de valeur, de l'arbre à la boîte de mouchoirs. Nous avons ainsi découvert que nos terres sont des puits de carbone nets, ce qui est excellent. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a publié ce fait qui est maintenant reconnu dans le monde entier. C'est la première fois qu'on le fait de la semence aux étagères de consommation, alors nous pensons que c'est une excellente nouvelle à publier sur les arbres et sur les produits de la forêt du Canada. Le secteur forestier est une ressource naturelle renouvelable, et il faut la traiter comme tel.

•(1605)

Nous prévoyons à long terme. Blake et son organisation réfléchissent à ce que seront les cycles dans nos forêts dans 80 ans. Nous voulons bien faire et nous pouvons bien faire.

La recherche et l'innovation sont très importantes pour tous les habitants du Canada. J'aimerais vous donner une idée de ce que nous faisons, pour vous montrer ce qu'il est possible de faire, parce que nous n'en parlons pas suffisamment. Nous dépensons environ 2 millions de dollars tous les ans, qui sont ensuite répercutés sur des partenariats avec d'autres groupes. Par exemple, le SCF, le Service canadien des forêts, une des organisations du gouvernement fédéral, est un bon partenaire pour les applications du lidar. Si vous

ne connaissez pas le lidar, c'est la technologie la plus récente. C'est un genre d'IRM qui donne des levés topographiques et une cartographie; c'est un superbe instrument de mesure. Il change la donne. Nous nous sommes donc associés au SCF et à la société Leading Edge Geomatics à Fredericton. Nous conduisons des recherches de tout premier ordre avec le SCF et notre autre associé à Fredericton sur l'application du lidar dans le secteur de la foresterie.

Les modèles de forêts, la recherche en modélisation des stocks à Fredericton avec Remsoft, une société du Nouveau-Brunswick, un partenaire stratégique dans la réalisation d'inventaires forestiers — lorsque vous abattez des arbres et ainsi de suite — et cette technologie qui est maintenant disponible partout dans le monde: ils sont considérés comme les leaders mondiaux dans cette technologie.

Nous avons notre laboratoire d'études en foresterie à Sussex, où nous exploitons des brevets internationaux visant tant la découverte que la commercialisation, ce qui est important. Il est important, je crois, que la recherche soit de nature commerciale, si elle est bien faite. Au sujet de la découverte d'endophytes pour améliorer la résistance des arbres à la tordeuse de bourgeons, il est formidable que les brevets du genre viennent du Nouveau-Brunswick.

On ne remercie pas très souvent le gouvernement fédéral, mais nous aimerions le faire pour son programme ITIF. Il s'agit d'investir dans l'innovation et la technologie forestières. Il nous a permis, à nous et à d'autres entreprises, d'innover, et c'est un programme bien géré où, à notre avis, le Canada en a pour son argent. Il a permis de relever certains de nos défis et d'améliorer notre compétitivité.

Le gouvernement fédéral a également fait preuve de proactivité en s'associant à la région de l'Est, les provinces maritimes, pour intervenir rapidement dans le programme visant la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce programme de 2014 fait appel aux meilleures technologies et transforme la façon dont nous nous attaquons à ce ravageur forestier, qui est une bestiole qui sévit dans l'Est canadien depuis longtemps.

Bref, avant d'en venir à nos recommandations, il faut comprendre la nécessité d'être concurrentiel. Le marché mondial offre une concurrence féroce. Ce n'est pas un simple exercice pratique. C'est une opération où on ne prend pas de gants, et le Canada en porte les cicatrices, à l'instar de beaucoup d'administrations, à preuve la fermeture d'usines partout au pays. L'industrie forestière a donc besoin d'un approvisionnement en bois stable et économique ainsi que d'innovations pour être en mesure de maintenir son avance. Il faut savoir néanmoins d'où vient le bois, que c'est de compétence provinciale, et pourtant, si nous ne sommes pas concurrentiels, c'est tout le Canada qui en souffre. Le bois et l'énergie représentent 40 % à 60 % des coûts d'une usine. Au Brésil, de nos jours, on fait pousser un arbre de 60 pieds en six ans, à vue de nez. Au Nouveau-Brunswick, nous faisons pousser un arbre à hauteur de 60 pieds, mais ça nous prend 35 à 40 ans, si nous réussissons bien et si tout va bien. Voilà la concurrence. Nous avons des arbres de meilleure qualité, des arbres de qualité différente, et pourtant le volume compte.

Le secteur des produits forestiers n'est pas mort. Certains segments sont bien sûr l'objet d'une concurrence très vive, par exemple l'imprimerie, le papier journal et les catégories du papier d'impression et d'écriture. Nous étions dans le secteur du papier journal il y a 15 ans; nous en sommes sortis. Nous sommes passés au papier à valeur ajoutée pour des magazines tels que *People* et *Sports Illustrated* et des publications du genre, après avoir décidé d'engager la lutte, d'investir et d'aller de l'avant, que c'était possible. Les catégories du papier d'impression et d'écriture, cela ne fait aucun doute, sont sous pression. La pâte commerciale est un matériau de plus en plus utilisé pour les papiers minces et toutes sortes d'emballages souples, allant de la robe d'hôpital au sac d'épicerie, un segment en croissance dont la valeur augmente. Tous les types de conditionnement continuent de croître au rythme d'Internet, des envois par Amazon et de leur conditionnement, et ainsi de suite. D'autres segments sont en croissance, donc il y a des débouchés si nous investissons judicieusement.

• (1610)

Pour terminer, nous formulerons un certain nombre de recommandations. D'abord, nous demandons au gouvernement fédéral de continuer d'offrir la déduction pour amortissement accéléré. Cette mesure a été mise en place par Jim Flaherty en 2013. Elle est censée prendre fin en 2016. Elle permet un amortissement accéléré. En termes simples, ce qu'elle permet, c'est qu'aux fins de l'impôt, nous pouvons sortir du bilan nos biens d'équipement, nos dépenses en immobilisations, en deux ans, plutôt que sur une très longue période. Cela nous permet, par rapport au revenu imposable, de réduire cette facture. Ces montants peuvent être utilisés pour des investissements, ce qui est essentiel. Si nous voulons être concurrentiels sur le marché mondial, nous devons financer nos secteurs industriels. Le Canada, je dirais, est à la traîne à cet égard. Nous sommes en retard. Nous n'investissons pas assez pour nous maintenir sur le marché.

Ensuite, en ce qui concerne la formation, nous demandons au gouvernement fédéral qu'il accorde la flexibilité nécessaire permettant à une personne qui reçoit des prestations d'assurance-emploi de suivre un programme de formation. Comme je l'ai déjà dit, nous consacrons 5 millions de dollars par année à la formation. Pourtant, même si nous sommes prêts à payer le programme de formation, l'équipement, etc., la personne ne peut se permettre de recevoir une formation car l'assurance-emploi cessera de lui être versée. Pourquoi ne pas permettre à un prestataire d'assurance-emploi d'entreprendre une nouvelle carrière et d'aller de l'avant? Laissez-le perfectionner ses compétences pour qu'il soit en mesure de faire quelque chose de productif! Dans le secteur forestier, par exemple, l'emploi donne accès à des salaires annuels de 45 000 \$ à 50 000 \$. Vous pouvez conduire un camion, manipuler du matériel d'exploitation forestière ou faire autre chose. Nous avons besoin de cette main-d'œuvre qualifiée. Diana en a parlé. Nous subissons une pénurie de main-d'œuvre. Nous voulons former des gens, et ces derniers ne devraient pas être pénalisés en perdant leurs prestations d'assurance-emploi parce qu'ils veulent suivre une formation.

On parle beaucoup de l'adoption possible d'une stratégie énergétique nationale par les provinces. Nous croyons qu'il devrait peut-être y avoir une stratégie forestière nationale. Nous pensons que c'est plutôt important. Le leadership est quelque peu absent, à notre avis. La foresterie est de compétence provinciale, mais personne n'est là pour serrer les rangs. Nous avons des problèmes communs partout au pays dans ce domaine. Nous aimerions réunir les trois piliers de ce secteur à cet égard. Nous avons l'argent, l'environnement et les communautés, et les trois sont entremêlés dans ce

domaine. Nous pensons que c'est peut-être l'occasion de confier le travail à l'industrie et aux gouvernements ainsi qu'aux universités.

Nous avons de très bonnes universités au pays, mais, de mon point de vue — je peux me tromper, car je ne peux parler pour le reste du Canada — et je sais seulement ce que j'entends dire, je peux certainement me porter garant pour les Maritimes, à savoir que nous n'avons pas la capacité d'analyse au sein du gouvernement nous permettant de connaître ce qui se passe à l'échelle mondiale, sur le plan environnemental et quant aux pratiques exemplaires. Nous avons besoin d'un lieu central où l'argent est dirigé — si ce sont les universités, c'est parfait — pour ce faire. La foresterie est une activité pratique, très pratique, axée sur les résultats. Ce devrait être un partenariat. L'argent ne devrait pas simplement passer du gouvernement fédéral aux universités pour ensuite disparaître: ça ne donne rien. Ce devrait être un partenariat entre les provinces, le gouvernement fédéral et l'industrie. L'industrie devrait contribuer financièrement de manière à orienter les chantiers, tout cela dans le but de cerner le moyen d'être concurrentiel. Nous avons besoin de données pratiques, actuelles et basées sur des résultats.

Finalement, il faut comprendre que la concurrence explique en partie pourquoi nous avons perdu un si grand nombre d'emplois. Nous ne sommes tout simplement pas concurrentiels, tant sur le plan des politiques que de la formation et des investissements. L'argent circule, mais, malheureusement, elle va ailleurs. Nous sommes des *Maritimers*, nous sommes des Canadiens, nous sommes chez nous et nous allons nous battre pour lancer notre entreprise. Je crois qu'on en fait la preuve à l'aide de produits comme celui-ci et du fait d'avoir un superbe groupe d'hommes et de femmes. Il est cependant difficile de composer avec ce que j'appellerais de la désinformation. À notre avis, le programme politique est défini en l'absence de toute donnée factuelle et nous avons vraiment besoin que ces résultats soient basés sur des faits pour être en mesure de devenir concurrentiels.

Merci beaucoup.

• (1615)

Le président: Merci pour votre exposé, monsieur Irving.

Nous entendrons maintenant le président de la Medway Community Forest Co-op, William Martin.

Veuillez faire votre exposé s'il vous plaît, monsieur.

Monsieur William Martin (président, Medway Community Forest Co-op): Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant ce comité. J'apprécie vraiment qu'on ait inclus une entreprise comme la nôtre dans une discussion sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne.

La Medway Community Forest Co-op est une nouvelle entreprise qui gère des projets pilotes de gestion forestière de nature communautaire en Nouvelle-Écosse. Nous sommes la première forêt communautaire dans la région de l'Atlantique. Pour que l'on sache bien en quoi consiste une forêt communautaire, je dirais qu'on s'appuie sur quatre grands principes, soit une gouvernance directe de tout le territoire par la communauté, une gestion des terres en fonction de multiples valeurs, le maintien dans la communauté de tous les avantages économiques tirés de la gestion des terres et une gestion de l'environnement selon les plus hauts standards de protection.

Notre coopérative a démarré et a reçu le permis d'exploiter une superficie initiale d'environ 37 000 acres de terres publiques en Nouvelle-Écosse, lesquelles sont exploitées pour le bois d'oeuvre, à des fins récréatives et à d'autres fins utiles pour la communauté. Nous bâtissons également notre entreprise de manière à servir les propriétaires de lots boisés, augmentant ainsi la capacité d'une sylviculture de qualité dont la localité a le plus grand besoin. Nous cherchons à inventer un nouveau modèle de fonctionnement qui soit en mesure d'être nourri de valeurs multiples dans la forêt et d'engendrer des bienfaits pour la communauté à long terme.

En ce qui concerne les thèmes soumis à la discussion, je vais commencer par le développement économique régional.

J'invite les membres de ce comité à reconnaître l'importance d'appuyer une industrie aux produits diversifiés, tant sur les marchés de grande ampleur que dans les plus petits marchés locaux. Le fait de travailler à différentes échelles peut être source de résilience dans les communautés dépendant de la foresterie. Ce fait s'applique particulièrement dans les provinces comptant un fort pourcentage de terres privées, la Nouvelle-Écosse par exemple, où 70 % de l'approvisionnement en bois de l'industrie forestière néo-écossaise vient de terres privées.

Les besoins en gestion des ressources sont très différents sur un territoire composé de boisés familiaux, par rapport à ceux de larges blocs de terres publiques. Les chaînes logistiques sont plus fractionnées et la capacité opérationnelle doit faire preuve de souplesse et cadrer avec chaque commande. Bien que cela puisse représenter un défi, ça offre également l'occasion de saisir des créneaux de marché à valeur ajoutée et de créer beaucoup d'emplois dans de nombreuses petites entreprises locales.

Le gouvernement a joué un rôle important à cet égard, autrefois, en investissant dans des programmes de sylviculture sur les terres privées, des forêts modèles et l'aménagement forestier collectif. Dans le cadre du renouveau de l'industrie forestière canadienne, ce genre d'investissements profiterait grandement à notre région.

Quant au thème de l'innovation stratégique, je préconise encore une fois qu'on élargisse les horizons. Lorsqu'on parle d'innovation, on a tendance à l'axer uniquement sur les produits ou les procédés. Bien que ces derniers soient bien sûr essentiels dans le cadre de notre entreprise, je soutiens aussi que l'innovation sociale est d'une importance capitale.

Le débat de société et le droit de regard sur la gestion des ressources exercent une influence énorme sur le développement de nos industries. Nous constatons également une pression croissante de la population sur les compagnies forestières et les gouvernements au Canada, et l'expérience actuelle dans notre région traduit certainement ce fait.

Lorsque je parle d'innovation sociale, ce à quoi je pense, c'est à la nécessité de trouver une nouvelle façon d'éveiller effectivement la population et les groupes d'intérêts à la gestion des ressources. Une mobilisation effective amène des résultats concrets qui vont au-delà des intérêts particuliers. Il faut également une volonté de collaborer par toutes les parties. Nous n'avons pas une grande expérience de la consultation véritable, encore moins de la collaboration, en matière de ressources. Dans la foresterie, nous avons pu constater à quel point un dialogue mal engagé peut entraîner des attitudes très arrêtées par toutes les parties en cause.

Le gouvernement du Canada a l'occasion de faire preuve de leadership dans cette mobilisation véritable et effective en gestion des ressources. Pour qu'il y ait renouveau et croissance dans le secteur forestier, il faudra une meilleure collaboration avec les

communautés autochtones, les groupes d'intérêts et la population en général. Dans notre entreprise d'exploitation d'une forêt communautaire, nous travaillons très fort à innover en matière de collaboration et nous serons heureux de vous faire part des leçons tirées au fur et à mesure.

Pour une innovation stratégique, la santé et la durabilité de nos forêts doivent être une préoccupation première de tout renouveau dans le secteur. Bien que beaucoup d'enjeux soient traités sur le plan régional par chacune des provinces, le gouvernement fédéral peut jouer un rôle vital dans les dossiers difficiles pour les forêts aménagées, par exemple les espèces menacées, les zones protégées et les larges paysages forestiers intacts.

• (1620)

L'innovation est nécessaire dans ces zones également. Quelles sont les pratiques et stratégies de gestion qui permettront à notre industrie forestière de prospérer sans compromettre la santé des écosystèmes dont nous dépendons? Comment concevoir des usines, des produits et une capacité de récolte qui tiennent compte de la diversité des forêts que nous gérons? Le gouvernement du Canada peut financer la recherche dans ces domaines, faire preuve de leadership en organisant des forums multipartites et favoriser des systèmes de certification par des tiers, tel le Forest Stewardship Council.

Pour terminer, j'aimerais répéter que le renouveau de l'industrie forestière au Canada dépendra de l'élargissement des perspectives et de l'innovation provenant de quelques sources improbables. Il faut mettre à l'essai de nouveaux modèles d'entreprise, entretenir de nouveaux types de dialogues et travailler à partir d'une proposition de valorisation basée sur la santé de nos écosystèmes et sur les communautés qui en dépendent. Je crois fermement que, si nous travaillons de concert pour innover dans ces domaines, ils représenteront la source même d'un avantage concurrentiel mondial pour l'industrie forestière canadienne plutôt qu'un risque perçu ou un obstacle à la croissance de notre industrie.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Martin, pour votre exposé.

Nous avons entendu, je crois, des exposés différents de la part de nos témoins venant de l'Est du pays aujourd'hui. J'aimerais rappeler aux membres du comité que nous avons eu des discussions au début de la rencontre et qu'il faudra prévoir une demi-heure à la fin de cette séance pour traiter de certaines questions, dont les motions dont nous a avisés Mme Duncan lors de la dernière réunion, et autres travaux futurs. Il y aura donc une période raccourcie de questions et commentaires.

Monsieur Leef, c'est à vous. Vous avez sept minutes à votre disposition.

• (1625)

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins. Des points de vue intéressants ont été présentés. Je ne suis pas un spécialiste en foresterie et je ne suis certainement pas un expert de la région de l'Atlantique, car je suis le plus à l'ouest possible de votre coin. Je viens du territoire du Yukon.

Monsieur Irving, vous avez soulevé une question intéressante concernant les redevances, ces dernières étant 45 % plus élevées qu'ailleurs. Je connais les accords de partage des revenus tirés des ressources dans un secteur différent, plus du côté des mines au Yukon. Comment ces redevances sont-elles attribuées au Nouveau-Brunswick? Est-ce qu'elles retournent à la province et ensuite à l'industrie? Savez-vous s'il y a un accord de partage des revenus tirés des ressources de ce côté?

M. James D. Irving: Non, c'est ce qui est versé à la province pour la valeur du bois. La province se sert de cet argent pour financer ses divers programmes ou à d'autres fins. C'est ce qui est facturé pour les arbres.

M. Ryan Leef: C'est donc retourné dans les coffres de l'État.

M. James D. Irving: C'est versé dans les recettes générales, en effet.

M. Ryan Leef: D'accord, c'est intéressant.

Ma prochaine question s'adresse à M. Martin ou à M. Irving. Je pensais à la marque canadienne et M. Martin a parlé de créneaux de marché. Quels sont ces créneaux, s'il y en a? Existe-t-il une marque distinctive pour les produits canadiens qui nous permettrait d'atteindre ces créneaux, qui nous permettrait d'obtenir des prix plus élevés avec un volume moindre? Est-ce possible ou...?

Le président: Allez-y, monsieur Martin.

M. William Martin: Un des enjeux que nous essayons de résoudre dans la forêt communautaire, c'est que, au lieu que ce soit nous forcément qui anticipions la nature de ces créneaux de marché, nous voyions plutôt à ce que l'approvisionnement en bois soit flexible et disponible, de sorte que les entreprises soient en mesure de se développer autour de ces créneaux.

Une chose que nous essayons en Nouvelle-Écosse, c'est d'avoir un processus d'appel d'offres ouvert visant le volume de bois venant des terres publiques. Ça semble une idée simple, mais ce n'est pas la façon dont les provinces maritimes fonctionnent traditionnellement. Il faudra donc que la personne qui a une bonne idée d'affaires pour ces créneaux ait tout à coup un accès direct à ce bois en provenance des terres publiques, alors qu'auparavant elle aurait dû passer par un des gros joueurs établis le long de cette chaîne d'approvisionnement. C'est là un des éléments de notre entreprise avec lesquels nous travaillons.

À titre d'exemple concret — c'est là un produit très niche et très difficile à approvisionner — je travaille à la fabrication de plateaux de guitare à partir de l'épinette rouge de haute qualité, un arbre qui pousse dans l'Est du Canada. Nous parlons ici d'un morceau de bois qui entre dans une enveloppe et qui a une valeur de 150 \$.

M. Ryan Leef: C'est un bon exemple.

M. William Martin: C'est vraiment un produit de niche, mais vous trouvez la matière première seulement dans les forêts anciennes, donc la durabilité de votre gestion doit être très forte.

M. Ryan Leef: Je voulais m'assurer que c'était le genre d'exemple qu'on pouvait trouver. Comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas un spécialiste. Vous faites des suppositions. Il y a probablement beaucoup de produits qui traînent au quotidien et dont vous ne réalisez pas le fait qu'ils viennent des forêts canadiennes.

Monsieur Irving, vous parliez de l'importance de la formation dans l'une de vos recommandations. Il y a quelques-uns de ces investissements et je parle encore une fois du contexte nordique. Nos programmes Sceau Rouge fonctionnent très bien. Nous avons investi dans le programme de formation en exploitation souterraine

offert par le Centre for Northern Innovation in Mining, là-bas au Yukon. C'est un bon modèle, appuyé et ensuite financé par le gouvernement du Canada.

Est-ce que c'est là le genre d'idée que vous recommanderiez au gouvernement fédéral qui viendrait jumeler le soutien de l'industrie? Je suppose que l'un des problèmes, c'est que la formation devra concorder avec les emplois disponibles sur le marché.

Dans le même ordre d'idées, quelles sont les perspectives d'emploi actuellement? Y a-t-il beaucoup d'emplois offerts et disponibles? Est-ce là ce que les gouvernements appelleraient un écart majeur? Si nous comblons seulement la pénurie de compétences dans ce domaine, nous pourrions en tirer un avantage extraordinaire grâce aux collèges ou à la formation professionnelle.

• (1630)

M. James D. Irving: Si je peux me permettre, je vais simplement ajouter quelque chose à la réponse donnée quant à la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée n'est pas en cause. Il y aurait des choses très spécifiques à une niche, par exemple les plateaux supérieurs de guitare ou quelque chose du genre, un marché de niche très spécifique qui offre une grande valeur. Mais si vous voulez prendre un arbre, il y a toutes sortes de produits dans cet arbre. Il y a des copeaux de bois et il y a du bois de sciage, et toutes sortes de valeurs. Ce qui est fâcheux, c'est que le gros de l'arbre ne peut être utilisé pour quelque chose d'aussi particulier qu'un plateau de guitare, alors comment valoriser l'ensemble de l'arbre? Pour y arriver, certaines entreprises doivent être très concurrentielles sur le plan mondial, par exemple la pâte et papier pour le papier mince, parce que nous avons des concurrents à l'échelle mondiale.

À mon avis, s'il y a une chose qu'il ne faudrait pas perdre de vue au Canada, c'est la manière d'exploiter le marché mondial, si nous voulons des emplois rémunérateurs qui permettent de lever des impôts et qui soutiennent toutes les infrastructures que nous avons. Nous n'en parlons pas assez dans les provinces; je ne crois pas que nous en parlions suffisamment au gouvernement fédéral.

Nous aurons des objets très niches et ils seront très importants; nous devons développer ces marchés. Mais le gros de la valeur et de l'activité économique doit provenir de choses pour lesquelles nous devons être concurrentiels à l'échelle mondiale. Au bout du compte, il sera question d'objet et de prix, de qualité — des principes très fondamentaux.

En ce qui concerne la formation, nous n'avons pas la réponse. Nous ne faisons que vous dire ce que nous constatons. Nous consacrons beaucoup d'argent à la formation. Nous nous associons au collège communautaire pour la transmission des connaissances techniques, par exemple pour les monteuses d'appareils de chauffage, les soudeurs, ce genre de choses. Nous manquons de main-d'oeuvre qualifiée, comme à bien d'autres endroits au Canada, mais nous n'arrivons pas à obtenir suffisamment d'éléments de base tels que des conducteurs de camion, dont l'emploi représente un salaire de 40 000 \$ à 50 000 \$ par année. Il est très difficile d'en trouver, même si nous maintenons une marge de crédit de l'ordre de 30 millions de dollars.

Vous arrivez, vous avez fréquenté l'école, vous avez obtenu votre permis pour conduire un camion. La banque ne va pas vous prêter de l'argent, parce que vous n'avez aucune crédibilité, et ainsi de suite. Nous allons payer l'équivalent de 25 %, 50 %, 75 % des dépenses pour s'assurer que la personne acquière la bonne pièce d'équipement, parce qu'il faut avoir le bon équipement. Il faut une technologie sophistiquée et une économie d'énergie et toutes ces autres choses. Nous le faisons, mais nous trouvons très ennuyeux que la personne ne soit pas en mesure d'obtenir de l'assurance-emploi pendant qu'elle acquiert de nouvelles compétences. Nous considérons que ce n'est pas très malin.

L'industrie doit payer sa part, sinon l'argent est gaspillé dans des programmes qui n'ont pas vraiment de valeur.

Il y a différents moyens de s'y attaquer.

M. Ryan Leef: Super, vous soulevez là de bons points.

Merci.

Le président: Je vous remercie, monsieur Leef. Le temps est écoulé.

Nous passons à M. Rafferty, qui a sept minutes à sa disposition.

Allez-y, s'il vous plaît.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui.

Monsieur Irving, j'ai été agréablement surpris de vous entendre demander une stratégie forestière nationale. J'en demande une depuis 2009 à titre de critique en matière de sylviculture pour le NPD. Sans vouloir paraître trop partisan, je reçois des réponses évasives depuis six ans de la part du gouvernement conservateur, relativement à ma demande d'une stratégie nationale, donc je suis heureux de vous l'entendre dire, et peut-être que nos amis d'en face en prendront note.

Je crois comprendre que les relations, faute d'un terme plus juste, ne sont pas bonnes entre les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, les entreprises privées et les diverses administrations gouvernementales.

Ma question s'adresse à Mme Brooks ou à M. deMarsh. Quel rôle voyez-vous ou prévoyez-vous que le gouvernement fédéral jouera pour résoudre les questions sérieuses et pendantes? Quel rôle peut jouer le gouvernement fédéral?

Le président: Allez-y, monsieur deMarsh.

M. Luke deMarsh (coordonnateur de recherche, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.): Merci.

Je crois que nous constatons, comme l'a déjà mentionné Mme Brooks, un intérêt à appuyer les Premières Nations. Un lien que je vois entre notre exposé et celui de M. Irving, c'est qu'il y a pénurie d'emplois pour la main-d'oeuvre qualifiée. C'est là quelque chose, en particulier, que les Premières Nations... La pauvreté est un enjeu majeur. Donc, comment relier toutes ces choses? Il y a quelque chose dont ils ont besoin, il y a quelque chose dont les Premières Nations ont besoin. Quel est l'ordre de grandeur de l'augmentation nécessaire au financement dans ces secteurs?

Les études sur la question dont a parlé Cecelia dans son exposé sont l'une des choses que nous avons prises en considération. Il y a des programmes de formation, telle la conduite de camions, qu'on a offerts partout au pays aux Premières Nations. Il semble qu'une certaine sensibilité culturelle manque à ces programmes pour les rendre positifs. Il faut des choses qui s'appliquent aux communautés, ce à quoi nous ne pensons pas dans le cadre général des choses. Il est

très important, à mon avis, d'affirmer que chaque communauté est très distincte des autres.

Souvent, les gens parlent d'une approche appliquée à l'ensemble des Premières Nations. Au Nouveau-Brunswick, il y a 15 Premières Nations. Cecelia et moi avons consacré beaucoup de temps à rendre visite à ces communautés. Dans chacune d'elles, il y a des choses particulières auxquelles il faut réfléchir, donc... les gens et un système de soutien pour permettre la réalisation de ces choses. Les soins aux enfants, par exemple c'est là un des enjeux majeurs dans les communautés des Premières Nations. Comment un programme de formation peut-il prendre ces choses en considération?

• (1635)

M. John Rafferty: En fait, je suis heureux que tous les deux, sans oublier M. Irving, parlez de formation.

Plus tôt, un témoin de la Colombie-Britannique a parlé du succès de son organisation et de son projet pilote visant les jeunes Autochtones. Le projet a été financé par la province et un partenaire privé. Le gouvernement provincial fournit les fonds pour l'enseignement, alors que le partenaire privé offre emplois d'été et mentorat aux étudiants. Les modules de ce programme traitent de tout, allant du technicien forestier jusqu'aux métiers spécialisés dans le secteur forestier, la gestion forestière et l'aménagement forestier, des choses du genre.

Est-ce que ce genre de programme serait bien accueilli par les Premières Nations du Nouveau-Brunswick? Voyez-vous le gouvernement fédéral en train de jouer un rôle actif dans le cadre d'une telle initiative?

Peut-être que M. Irving veut faire des commentaires lui aussi.

Mme Cecelia Brooks: Oui, je crois que ce dont parle M. deMarsh doit être envisagé au premier chef.

Nous avons un programme, le Programme forestier des Premières nations, où des subventions étaient versées pour l'embauche de membres des Premières Nations et il y avait de la formation. Le côté triste, c'est qu'une fois les subventions disparues, les emplois n'étaient plus là. La dernière personne à travailler là-dessus a dit qu'il y avait une seule personne qui occupait encore un emploi et je crois qu'il conduisait un camion.

Il faut un revirement culturel. Nous avons besoin d'éduquer et pas seulement d'un côté, là où nous enseignons aux Premières Nations divers domaines de compétence. Il faut une sensibilisation culturelle au sein de l'industrie également.

M. John Rafferty: Ce n'est pas un site d'agence de rencontre, mais, M. Irving, j'aimerais savoir si vous voulez formuler un commentaire à ce sujet.

Le programme en Colombie-Britannique avait un partenaire du secteur privé. Est-ce là le genre de chose — vous parlez de pénurie — le genre de programme que vous ou d'autres partenaires privés seraient intéressés à financer?

M. James D. Irving: Oui, je ne sais pas ce qui s'est passé en Colombie-Britannique.

Toute personne qui veut travailler et qui s'y consacre... Comment favoriser cela? Nous dépensons de l'argent à former les gens. Si la communauté autochtone a des membres qui veulent s'y mettre, monter à bord, venir avec nous et travailler, nous sommes très ouverts à cet égard.

Nous fréquentons les salons de l'emploi. Je ne sais pas où nous en sommes aujourd'hui, mais je sais que nous avons affiché en ligne, avec la communauté autochtone, les emplois que nous offrons et ainsi de suite. Nous exploitons une entreprise très concurrentielle. Nous avons besoin de personnes qui affirment leur volonté de s'engager et qui veulent monter à bord. C'est superbe; mettons-nous en route.

M. John Rafferty: Il ne me resterait qu'une seule question et c'est au sujet de l'accord sur le bois d'oeuvre.

Nous avons entendu des témoignages assez divergents. Certains témoins de l'ouest du Canada se contenteraient d'un statu quo — que l'accord se poursuive tel quel, sans nouveauté.

Mais vous n'êtes pas du même avis monsieur Irving.

Je me demande si Mme Brooks ou M. deMarsh pourraient nous donner quelques précisions. Je n'ai pas très bien compris votre point de vue sur l'accord sur le bois d'oeuvre. Je me demande si vous pourriez préciser. Je vous ai entendu dire qu'il fallait des consultations.

Mme Cecelia Brooks: Oui.

M. John Rafferty: Mais quoi d'autre?

M. Luke deMarsh: Selon la note d'information, je crois qu'il s'agirait de consulter les Premières Nations en bonne et due forme. Dans le contexte du Nouveau-Brunswick, la stratégie provinciale de 2014 vient à peine de paraître. Les Premières Nations n'ont pas pleinement participé à cette démarche. La stratégie va radicalement transformer l'industrie forestière et nous n'avons pas été adéquatement consultés.

C'est un domaine où nous estimons que les droits des Premières Nations pour ce qui est de l'obligation de les consulter n'ont pas été respectés comme il aurait fallu.

M. John Rafferty: Vous vous attendez à ce que...

Le président: Désolé, monsieur Rafferty. Votre temps est écoulé.

Nous passerons à M. Regan pour sept minutes.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Désolé, monsieur Rafferty.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Geoff Regan: Merci beaucoup monsieur le président.

Je m'adresserai à vous, madame Brooks. Vous voudrez peut-être répondre à cette question ainsi qu'à l'autre pour faire plaisir à M. Rafferty.

Quand vous parlez de vouloir passer à des produits forestiers non ligneux, pouvez-vous me dire ce que vous prévoyez à ce sujet? À quel genre de produits songez-vous?

• (1640)

Mme Cecelia Brooks: La Colombie-Britannique est un excellent modèle, je crois. C'est une grande province et les terres sont beaucoup plus étendues là-bas. Le Nouveau-Brunswick a du potentiel pour les forêts de bois dur et les forêts plus diversifiées, mais non pas pour les arbres de plantation agricole. Les champignons ne poussent pas dans ces exploitations, en tout cas pas assez pour devenir l'industrie à laquelle nous songeons. Nous songeons aux nutraceutiques. Nous songeons aussi à certaines huiles essentielles qui sont extraites et utilisées ailleurs. Je veux dire que l'industrie des huiles essentielles peut prendre de l'expansion sans avoir à couper les arbres, n'est-ce pas? Ces huiles sont extraites des feuilles, des aiguilles, d'éléments de la sorte.

Bien entendu, quand nous songeons aux produits forestiers non ligneux, nous songeons également à l'écotourisme, qui a tout ce qu'il faut pour prospérer. Nous avons quelques personnes qui travaillent dans les localités et les collectivités des Premières Nations comme guides touristiques, mais il ne s'agit plus d'une grande industrie. Autrefois, il fallait beaucoup de guides car les gens qui venaient avaient besoin de guides pour la chasse et la pêche et autres.

L'hon. Geoff Regan: Merci. Je ne dispose que de sept minutes et je vais donc me dépêcher.

Madame Blenkhorn, pouvez-vous me parler des stratégies qu'ont adoptées certains de vos membres pour composer avec la pénurie de main-d'oeuvre? Quelles sont d'après vous les plus réussies?

Mme Diana Blenkhorn: Dans l'ensemble, la pénurie de main-d'oeuvre que nous avons constatée... et elle est ressentie dans pratiquement tous les aspects de l'industrie, à commencer par l'extraction du bois des forêts pour sa livraison aux camionneurs, comme disait M. Irving, jusqu'à des aspects un peu plus avancés, tels l'application de méthodes de construction.

Une chose qui pourrait vous intéresser à mon avis, Monsieur Regan, c'est l'installation qui vient d'être bâtie à Truro. Elle était censée avoir été construite en bois mais il a fallu la reconcevoir en acier faute de travailleurs compétents pour la construction en bois.

Je ne peux pas vous dire ce que nos membres ont fait dans chaque cas, mais...

L'hon. Geoff Regan: Vous ne vous souvenez donc pas de programmes concrets que vos membres auraient adoptés et qui se seraient avérés efficaces.

Mme Diana Blenkhorn: Non, c'est juste en général.

L'hon. Geoff Regan: Le défi est de taille.

Mme Diana Blenkhorn: Nous avons soulevé la question, comme je crois que M. Irving l'a mentionné, pour obtenir un leadership de la part du gouvernement fédéral, mais le problème subsiste.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Irving, je suis tout étonné d'apprendre qu'une boîte de mouchoirs en papier multiplie la valeur du bois ou de l'arbre par 35. Je ne l'aurais jamais soupçonné. Je ne sais pas si c'est comparable à ce qui se passe avec divers plastiques et leur incidence sur la valeur d'un baril de pétrole, par exemple, ou du gaz naturel.

Il me semble qu'une partie de la difficulté consiste à aller au-delà de ce multiple vers des multiples encore plus élevés, évidemment. Quelles sont à ce que vous sachiez les perspectives qui promettent en termes d'innovation et de R-D?

M. James D. Irving: Je crois que sur le plan de la valeur, les mouchoirs en papier sont un excellent exemple; un exemple palpable, un exemple actuel. À l'avenir, il sera question de biocarburant, ou de bio-quelque chose. On est en train de dépenser beaucoup d'argent et de multiplier les recherches dans le domaine, mais pour l'heure ces efforts n'ont donné rien de concret à l'échelle commerciale. Quel sera l'avenir de tout cela? Je ne le sais pas. Ces efforts devraient aboutir à quelque chose de positif, mais nous n'avons pas l'exclusive. Les produits bio dépendent des fibres et de certaines de leurs propriétés, et ce ne sont pas les fibres qui manquent au Brésil ou en Indonésie, au sud des États-Unis ou dans d'autres pays. Ils ont des fibres à coût modique qu'ils peuvent transformer en bio-chose ou autre.

Je crois que c'est bon. Nous devons appuyer cet effort mais l'espoir ne fait pas vivre. Les gens doivent avoir un emploi dès aujourd'hui et nous devons élargir notre assiette fiscale dès aujourd'hui. Avec le temps — et je crois que c'est très important pour le Canada — nos forêts seront un véritable atout à condition d'en prendre soin. Nous disons à la province du Nouveau-Brunswick que c'est un privilège et non pas un droit d'avoir des terres domaniales. C'est un privilège. Vous devez voir à la bonne gestion de ces terres. Les entreprises vont et viennent, elles peuvent faire faillite ou durer une centaine d'années, mais si nous prenons soin des terres, de la province et du pays, collectivement au Canada, nous aurons un grand atout. Les arbres pousseront. Le carbone sera séquestré. Nous aurons du poisson et d'autres animaux. Nous aurons la chasse et des activités de fabrication à valeur ajoutée. Nous aurons de petites collectivités rurales qui pourront subvenir à leurs propres besoins. Tout cela va de pair avec une bonne gestion. Mais pour gérer les terres, nous devons commencer par énoncer la vision de ce que nous cherchons à accomplir.

• (1645)

L'hon. Geoff Regan: En parlant de ces petites collectivités rurales, M. deMarsh a rappelé que chaque Première Nation au Nouveau-Brunswick a ses propres particularités et qu'il faut comprendre chacune d'elles. Quelle est votre approche à cet égard?

M. James D. Irving: Pour ce qui est de la place qu'occupent les collectivités rurales dans tout cela?

L'hon. Geoff Regan: Surtout chez les Premières Nations, dans le contexte de la pénurie de main-d'oeuvre et de notre souhait de voir davantage d'Autochtones travailler dans l'industrie...

M. James D. Irving: La communauté autochtone veut travailler dans l'industrie. Nous avons besoin de gens. Nous sommes en train de les former. C'est universel. J'ajouterais même qu'à certains égards les collectivités autochtones ont plus facilement accès au financement pour les besoins de formation que nous. Il y a des combinaisons qui pourraient réussir. Mais en définitive, ce qui est fondamental à mon avis c'est que nous devons tous reconnaître que quel que soit l'article que nous fabriquons, il s'agit de le vendre sur le marché mondial, qui est extrêmement concurrentiel. Il ne faut pas l'oublier.

L'hon. Geoff Regan: Monsieur Martin, en parlant de vendre sur le marché mondial, vous avez mentionné un produit qui se vend comme des petits pains. Quels autres produits et quels marchés envisagez-vous? Dans quels marchés vendez-vous déjà, quels produits fabriquez-vous déjà, ou lesquels prévoyez-vous?

M. William Martin: Je crois qu'il importe de préciser que dans l'exemple des produits- crêneaux je parlais du cas le plus extrême, n'est-ce pas? C'est formidable quand on peut faire cela. Il est vrai qu'une industrie doit en fait fonctionner à plusieurs échelles. Je crois que c'est justement là un des défis. De la manière dont nos industries sont structurées, nous avons tendance à avoir des exploitants et des usines qui fonctionnent à très grande échelle, ou de plus en plus à grande échelle, et qui n'ont pas la souplesse voulue pour travailler à plus petite échelle ou desservir ces marchés à crêneaux. D'un point de vue stratégique, nous devons travailler à différentes échelles dans l'industrie.

Quant aux occasions dans les marchés à crêneaux, nous ne saurions prévoir tous les articles qui pourraient être produits, mais nous pouvons prévoir un approvisionnement viable de bois diversifié et créer des structures commerciales assez souples et dynamiques pour pouvoir profiter des meilleures opportunités.

Le président: Merci.

Nous allons passer maintenant à une série d'interventions de cinq minutes. Nous avons Mme Perkins, Mme Crockatt et M. Aubin.

Madame Perkins, vous avez cinq minutes.

Mme Pat Perkins (Whitby—Oshawa, PCC): Merci beaucoup monsieur le président.

Nous avons eu droit à tout un flot d'informations et je l'apprécie, surtout que vous semblez tous les intégrer assez bien dans vos remarques. Je ne sais pas si vous l'avez constaté, mais il semble que tout cela s'agence assez bien.

On a parlé notamment du programme ITIF. Je crois que c'est vous, monsieur Irving, qui en avez parlé. C'est un programme que vous aimez, un programme qui devrait se poursuivre selon vous. Je suppose — ou en tout cas j'espère — que le programme a été un succès et qu'il a donné des produits de grande valeur ou des stratégies dont vous voudriez peut-être nous parler.

M. James D. Irving: J'ai parlé d'un projet sur le lidar. Nous travaillons sur d'autres choses dans notre laboratoire, sur la résistance à la tordeuse des bourgeons...

M. Blake Brunson (forestier en chef, J.D. Irving, Limitée): Cette initiative est financée dans le cadre du programme ITIF. Nous travaillons donc à des moyens de renforcer la résistance naturelle des arbres que nous plantons à la tordeuse des bourgeons. C'est un travail comportant assez de risque qui a été...

Mme Pat Perkins: Avez-vous beaucoup avancé dans vos travaux?

M. Blake Brunson: Nous détenons les brevets sur la technologie et nous nous occupons nous-mêmes de sa commercialisation et de sa vente.

M. James D. Irving: Il y a un mois à peine, nous avons ouvert un laboratoire d'une valeur de 3,2 millions de dollars à Sussex pour nos recherches génétiques. Nous avons travaillé avec le laboratoire au SCF à Fredericton depuis quelques années; nous venons tout juste d'ouvrir ce nouveau laboratoire et c'est là que se déroulera une bonne partie du travail. Nous avons également fait des progrès pour améliorer la productivité de diverses espèces d'arbres. Il ne s'agit pas de manipulation génétique. Nous travaillons tout simplement à améliorer la qualité d'une épinette blanche ou noire, la forme et les branches, et la résistance à la tordeuse des bourgeons. Je crois que personne d'autre au Canada n'a investi dans le domaine.

Votre programme fédéral est en train d'obtenir un bon retour sur son investissement, je peux vous le dire. Nous nous sentons très motivés quand nous voyons le gouvernement fédéral s'associer à un programme qui obtient des résultats réels, palpables. C'est formidable. C'est bon pour le Canada.

• (1650)

Mme Pat Perkins: Quand vous recevez les fonds, vous devez bien sûr rendre compte de vos progrès. Devez-vous le faire de manière suivie?

M. James D. Irving: Pour vous citer un exemple, à mesure que nos brevets nous rapportent de l'argent dans le cadre de nos efforts de lutte contre la tordeuse des bourgeons, nous devons en rembourser une partie au Canada. Quand nous atteignons un certain niveau de commercialisation, nous remboursons encore davantage d'argent au Canada, ce qui est bon, et c'est ainsi qu'il faut que ce soit.

Mme Pat Perkins: Sur le plan de la valeur ajoutée, j'aime vraiment quelques-uns des exemples que vous avez évoqués. L'industrie est-elle en train de produire d'autres choses à valeur ajoutée?

M. James D. Irving: Je crois que la gamme est très vaste. Des emplois traditionnels liés à la chasse, à la pêche et aux pourvoires jusqu'aux types de grains et de placages spécialisés ou les mouchoirs en papier, la bonne nouvelle c'est que la forêt est très dynamique et nous pouvons nous adapter, comme vous l'avez dit, à des choses différentes.

Je crois qu'il faut de la créativité et de l'énergie, comme pour toute chose dans la vie. Le problème c'est que le Canada a joué un rôle de premier plan à un moment donné sans trop se préoccuper du degré de raffinement des produits à valeur ajoutée. Nous avons été perçus comme étant assez complaisants, et nous nous sommes contentés de fabriquer du papier journal, du bois de construction et de la pâte à papier pendant 100 ans sans vraiment entrer dans la chaîne des produits à valeur ajoutée.

Le monde a changé. Le Brésil est le premier producteur de pâte à papier de nos jours. Il a réussi à nous écartier. Internet en a fait autant pour le commerce du papier journal. Bon, que pouvons-nous donc faire d'autre? Nous fabriquons des mouchoirs en papier ou des tables de guitare ou nous pouvons trouver d'autres débouchés. Mais nous devons avoir grande envie de participer à la course car il est trop facile d'abandonner; l'argent s'en va à l'étranger et nos collectivités sont décimées.

Nous pouvons le faire, mais voilà pourquoi nous en revenons au traitement fiscal, vous savez.

Mme Pat Perkins: Vous avez d'autres marchés que vous envisagez, des marchés internationaux et vous les explorez, mais j'entends parler de cette redevance de 45 %. Est-ce que c'est quelque chose de statique dans l'industrie? Vous avez précisé qu'elle était plus élevée que d'autres.

M. James D. Irving: C'est cela. C'est dans le contexte de l'accord sur le bois d'oeuvre. C'est un casse-tête assez complexe, mais essentiellement, les taux des redevances au Canada atlantique ont toujours été élevés en raison de notre mélange de terres privées et du pourcentage des terres domaniales dans le reste du Canada. Nos taux de redevance d'exploitation par volume étaient élevés par rapport au reste du Canada. Le reste du pays devait néanmoins verser des droits, ce qui finissait par égaliser le calcul plus ou moins. Ces droits ont néanmoins disparu depuis à cause du prix du bois. Une fois que le bois a dépassé un prix plancher, ces droits ont disparu, alors que nous continuons à verser un taux de redevance élevé par volume.

Il s'agit d'un problème interne au Canada et les Maritimes ne jouent qu'un petit rôle dans la donne. Nous devons donc redécouvrir la place qui nous correspond dans le milieu.

Mme Pat Perkins: Alors...

Le président: Désolé madame Perkins, vous n'avez plus de temps.

Madame Crockatt, vous avez cinq minutes.

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Merci beaucoup.

Je vais poursuivre dans la veine des propos de ma collègue la députée Perkins. La discussion est fascinante. Une des personnes ayant récemment comparu devant ce comité, M. Chui de l'Université du Nouveau-Brunswick, a fait valoir que nous faisons l'envie du monde entier en ce qui concerne le grand réseau que nous avons constitué ici au Canada pour parler des nouvelles innovations. Comme partie intégrante de ce réseau, le centre de recherche

scientifique sur le bois est le seul au Canada Atlantique à desservir une trentaine ou quarantaine d'entreprises du Canada et des États-Unis.

Je me demande, monsieur Irving, si vous en bénéficiez. Il m'a semblé que c'était un domaine d'innovation intéressant que l'on faisait avancer de manière assez spectaculaire. En tirez-vous un bénéfice quelconque?

M. James D. Irving: Je ne suis pas sûr de quel programme en particulier...

M. Blake Brunson: J'ai travaillé avec M. Chui car il a un laboratoire à l'Université du Nouveau-Brunswick pour mettre à l'essai des procédés ou les propriétés et les qualités du bois. Je ne suis pas au courant de l'initiative concrète dont vous parlez, mais oui, nous utilisons les services de son laboratoire, qui bénéficie de certains programmes d'innovation.

Mme Joan Crockatt: D'accord.

Nous avons également entendu parler d'une reprise dans l'industrie forestière et du fait que l'avenir s'annonce assez prometteur en ce moment, malgré le déclin du marché américain, à l'instar de ce qui s'est passé avec le pétrole et le gaz. Les Américains sont en train de devenir plus autosuffisants et ils tiennent à utiliser leurs propres produits.

Mais il y a eu expansion dans les marchés du Japon, en Corée, et à présent en Chine. Il semble que l'exportation des produits du bois vers la Chine ait connu une augmentation de 1 400 % depuis 2007. Est-ce que vous avez accès à ce marché?

Vous pourriez peut-être également faire un commentaire sur l'accord commercial avec l'UE et nous dire si vous croyez pouvoir en bénéficier.

• (1655)

M. James D. Irving: C'est à moi que vous posez la question?

Mme Joan Crockatt: Oui, et ensuite je poserai les mêmes questions à Diana, s'il vous plaît.

M. James D. Irving: Les exportations vers la Chine concernent essentiellement la côte ouest. Elles se sont multipliées mais à partir d'un chiffre très modeste; c'est pourquoi on obtient un taux d'augmentation aussi élevé.

Abstraction faite de toute l'innovation et des choses qui sont en train de se passer, je peux vous dire que c'est toujours un secteur très concurrentiel car même si nous croyons faire beaucoup, les autres en font tout autant et la barre est de plus en plus haute, que ce soit au Brésil ou dans le sud des États-Unis ou ailleurs dans le monde.

Quand on voit la fermeture des usines, l'aliénation des immobilisations et les emplois bien rémunérés qui ont été perdus dans le monde entier, il s'agit d'un problème assez grave. Nous devons donc nous battre pour nous accrocher à ce que nous avons.

Mme Joan Crockatt: D'accord.

Diana, voulez-vous répondre ainsi qu'à la question sur l'accord commercial avec l'Union européenne et nous dire si vous le voyez comme une opportunité?

Mme Diana Blenkhorn: Il y a deux choses. Le marché chinois n'est pas viable pour nous...

Mme Joan Crockatt: Pour la côte Est.

Mme Diana Blenkhorn: ... pour deux raisons. La première est géographique et l'autre, comme nous en avons déjà parlé, c'est le prix. Le problème c'est que nos coûts d'exploitation sont si élevés que nous ne sommes pas concurrentiels dans ce marché. Il y a en plus les frais de transport et la zone de prix à faire entrer en ligne de compte.

En ce qui a trait à l'AECG — et j'espère n'offenser personne — nous avons commenté la question au ministère. L'AECG peut avoir ouvert d'autres portes pour d'autres secteurs au Canada mais pour ce qui est des produits forestiers, il a en fait des effets délétères sur nous. Le marché nous a été fermé dans un certain nombre de domaines. Nous devons avoir des organismes notifiés pour l'accès au marché dans l'Union européenne avec les mêmes normes que nous appliquons au Canada, ce qui est très coûteux. Nous avons des exigences différentes en matière de classement. Je ne veux pas être trop technique, mais songez au séchage à l'étuve, qui est un procédé à valeur ajoutée introduit il y a une vingtaine d'années et accepté à l'échelle internationale. Or, l'Europe n'accepte plus le séchage à l'étuve. Elle exige que tout porte l'étiquette « classé sec ».

Pour vous répondre en quelques mots, l'AECG ne marche pas pour le secteur des produits forestiers du Canada.

Mme Joan Crockatt: Pas encore, et il nous reste du travail à faire.

J'aimerais vous poser une autre question rapide, alors je vous remercie de votre explication.

Notre gouvernement cherche entre autres à favoriser l'entrée des femmes dans les métiers spécialisés. Une des choses que nous avons vues, particulièrement dans le secteur du camionnage, c'est que nous avons maintenant un pourcentage élevé de femmes conduisant ces énormes camions à Fort McMurray. Il semble qu'elles conduisent très bien. Leur rendement est exceptionnel.

Je me demande si vous avez envisagé ou étudié la question des femmes dans les métiers spécialisés, et je vous demande d'y réfléchir comme une solution viable. Il existe également quelques bons programmes gouvernementaux auxquels vous pourriez avoir accès.

Diana, je commencerai par vous et nous suivrons avec les autres après.

Le président: Merci, madame Crockatt, mais votre temps est écoulé.

Gardez la question à l'esprit et si vous voulez y répondre, vous pourrez peut-être le faire quand M. Aubin vous posera des questions.

Allez-y, monsieur s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vais laisser 30 secondes à nos invités pour qu'ils puissent mettre leur oreillette.

Tout d'abord, je remercie les témoins d'être ici parmi nous aujourd'hui et de partager leurs connaissances à propos de ce sujet qui fait l'objet de notre étude.

Ma première question s'adressera à vous, monsieur Irving.

Si j'ai bien saisi ce que vous avez mentionné dans votre présentation, vous avez dit investir environ 2 millions de dollars par année en recherche-développement de toutes sortes.

J'ai la chance de représenter la circonscription de Trois-Rivières. Elle fut jadis la capitale mondiale du papier. On y a connu, selon moi, le pire et le meilleur. Je parle ici d'une disparition à peu près

complète de l'industrie parce que plusieurs entreprises ne s'étaient pas renouvelées. Les meilleures sont restées parce qu'elles ont investi dans la recherche-développement.

Chez nous, à l'heure actuelle, il y a ce parrainage entre la recherche fondamentale, la recherche appliquée et les applications industrielles. Cela se fait notamment avec l'Université du Québec à Trois-Rivières.

• (1700)

Il y a des projets de recherche à cette université qui portent sur de nouveaux types de papiers qu'on appelle des papiers actifs. Ces derniers permettraient, par exemple, de détecter des éléments pathogènes dans un emballage. Vous me disiez tantôt être passé du papier journal au papier plus luxueux, soit celui des revues.

Dans vos recherches, y a-t-il ce maillage avec le milieu universitaire pour développer de nouveaux produits qui seraient vraiment innovants?

M. James D. Irving: Je peux vous répondre en français, si cela vous convient.

M. Robert Aubin: Ce sera avec plaisir.

M. James D. Irving: Pardonnez-moi si je fais des erreurs.

[Traduction]

M. Robert Aubin: C'est parfait.

[Français]

M. James D. Irving: Nous travaillons surtout en collaboration avec l'Université du Nouveau-Brunswick, mais l'Université du Québec à Trois-Rivières a aussi un laboratoire bien équipé. Nous menons des études avec les gens de cette institution en vue d'améliorer la qualité de notre pâte et de notre papier ménager ainsi que d'autres grades de papier. Il y a de très bonnes installations à cet endroit.

Il est très important que, malgré la réduction dans la capacité des pâtes et papiers dans l'Est du Canada, nous gardions quelques institutions bien équipées pour mener des études. Si nous voulons à l'avenir augmenter notre capacité de fabriquer des produits à valeur ajoutée, il est très important que nous ayons des institutions comme l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

M. Robert Aubin: Je vous remercie.

Il y a un deuxième point de votre présentation qui a retenu mon attention.

Vous avez dit que de la formation devrait être offerte même à quelqu'un qui reçoit des prestations d'assurance-emploi. Sur cette question, je demanderais à Mme Blenkhorn de se joindre à la discussion.

Dans le marché de l'emploi, depuis la dernière réforme mise en place en 2013, avez-vous observé un problème de rétention de la main-d'oeuvre déjà présente, compte tenu des nouvelles normes pour se qualifier à l'assurance-emploi?

M. James D. Irving: Non.

Nous sommes d'avis qu'il faut permettre à une personne en chômage de suivre un programme pour obtenir une bonne formation et sortir de l'école avec un diplôme dans un métier qui est en demande dans l'industrie. C'est la raison pour laquelle nous créons certains postes en partenariat avec des collèges communautaires et des instituts pour ce métier. En général, les gens restent avec nous. Ils sont heureux de rester chez eux, surtout dans les petites communautés de la province.

M. Robert Aubin: Cependant, je présume que chez vous, les travailleurs forestiers doivent être des travailleurs saisonniers?

M. James D. Irving: Dans notre domaine, une saison dure généralement 42 semaines, surtout dans le cas des opérateurs d'équipement forestier. Ils peuvent travailler pendant 42 semaines et gagner de 45 000 \$ à 50 000 \$ par année, ce qui n'est pas si mal.

M. Robert Aubin: Madame Blenkhorn, voulez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

[Traduction]

Mme Diana Blenkhorn: Je n'ai rien à ajouter à ce sujet, merci.

[Français]

M. Robert Aubin: Comme il ne me reste qu'une minute, ma dernière question s'adressera à M. Martin.

Dans votre présentation, vous m'avez beaucoup intrigué en parlant d'innovation sociale et en disant qu'il fallait développer une nouvelle façon de penser.

J'aimerais que vous ouvriez davantage mon esprit à cet égard.

[Traduction]

Le président: Je vous prie d'être bref, monsieur Martin.

M. William Martin: Je vais vous donner un exemple de ce que nous faisons. L'innovation sociale offre la possibilité de représenter la diversité d'intérêts au sein de notre structure de gouvernance. Notre conseil d'administration a attribué des sièges à divers groupes d'intérêt, dont les Premières Nations, afin de maintenir l'équilibre sur le plan de la gouvernance.

Nous sommes littéralement au beau milieu de notre plan de gestion. Nous organisons des réunions publiques, qui nous permettent de définir les objectifs du plan avant de présenter une ébauche à la collectivité. Nous employons des méthodes assez intéressantes en organisant des ateliers où chacun peut s'exprimer. Comme vous le savez, dans les réunions publiques, on n'entend que ceux qui parlent haut et fort. Dans nos réunions à nous chacun peut exprimer son point de vue.

Nous utilisons et introduisons un grand nombre de nouveaux outils dans le secteur forestier de notre région.

•(1705)

Le président: Merci à...

M. James D. Irving: Désolé, monsieur le président, mais vous permettez que j'ajoute quelque chose?

Le président: Oui, mais très brièvement, monsieur Irving.

M. James D. Irving: Pour votre question sur les femmes en milieu de travail, la semaine dernière nous avons annoncé Women Unlimited à l'usine de construction navale de Halifax. Cela n'a rien à voir avec la foresterie mais il s'agit de la SNACN, le programme de construction navale que vous avez à Ottawa, et nous vivons une période passionnante. Le nombre de femmes dans notre milieu de travail a augmenté et nous essayons de faire davantage, car nous croyons que c'est une excellente opportunité.

M. Blake Brunsdon: Nous avons beaucoup de femmes qui conduisent des camions.

M. James D. Irving: Oui, nous avons beaucoup de femmes qui conduisent des camions et font d'autres métiers durs. Dans le cas de Halifax, il s'agirait de soudure et autres.

Désolé, monsieur le président, mais j'ai cru qu'il était important de répondre à cela.

Le président: Merci beaucoup.

M. William Martin: J'ajouterai que notre forestier en chef est une femme.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à vous remercier de votre présence ici aujourd'hui, pour vos remarques et pour avoir répondu aux questions: Mme Brooks et M. deMarsh de l'Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.; Mme Blekhorn, du Bureau du bois de sciage des Maritimes; James D. Irving et Blake Brunsdon, de J.D. Irving, Limitée, et William Martin, de Medway Community Forest Co-op. Merci beaucoup à vous tous.

Nous allons suspendre la séance pendant deux minutes pour laisser le temps aux témoins de quitter la salle et nous reviendrons pour une séance sur nos travaux futurs.

[La séance se poursuit à huis clos]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>